

11e NATIONALE Ami, en Sarthe

les 13-14-15 et 16 mai 2016

BULLETIN D'INSCRIPTION pour les adhérents

à renvoyer à la trésorière

Marie-Claude RABANY 5 rue du Zouave 69210 Lentilly

DATE LIMITE : 15 MARS 2016

Nom-Prénom (Name-Firstname) : _____ e-mail : _____

Adresse (Address) : _____

CP (Post Code) : _____ Ville (City) : _____ Tél. : 06. _____

Véhicule (Car) : _____ Immatriculation : _____

Vendredi 13 mai et Dimanche 15 mai

Inscription (par personne) **51,50 €** x = €
 Inscription à la Nationale 12€
 repas suite à l'Assemblée Générale du vendredi : 22 € (à déduire si vous êtes absent)
 journée du dimanche 17,5 € (pour mémoire dessert offert par l'AmiClub)

Supplément visites et/ou repas :

Samedi 14 mai

musée Dufresne à Azay le Rideau

visite musée **8,50 €** x = €

repas du midi **17,00 €** x = €

Lundi 16 mai

pic-nique chez Arnaud **7,00 €** x = €

TOTAL €

Bulletin d'inscription à renvoyer à la trésorière :

Marie-Claude RABANY 5 rue du Zouave 69210 Lentilly **avant le 15 mars 2016**

accompagné d'un chèque à l'ordre de l'AMICLUB de France.

mail : m.rabany@numericable.com

Si règlement par virement (if payment by transfer) :

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identification Code)	Bank
FR76 1027 8072 5500 0204 0310 102	CMCIFR2A	CCM LA TOUR DE SALVAGNY

Titulaire du compte (Account owner) : Association AMICLUB DE FRANCE

Un retour de participation ne vous sera envoyé uniquement par mail, votre règlement fait foi de votre inscription.

Chaque véhicule déclaré dans cette sortie et en circulation, demeure sous l'entière responsabilité de son propriétaire et/ou du titulaire de la carte grise. Pour éviter que les organisateurs de manifestations se voient traduits en justice à la place d'un participant contrevenant à la législation, la FFVE nous a mis en garde contre ce nouveau risque. Elle nous préconise d'effectuer le contrôle systématique et d'enregistrer la présentation de l'original du permis de conduire et de l'attestation d'assurance en cours de validité pour tous les participants avant de les accepter aux manifestations que nous organisons. Ces manifestations étant d'ordre privé puisque facultatives et soumises à inscription préalable, l'organisateur est habilité à procéder à ces contrôles et à refuser tout participant qui refuserait de s'y soumettre ou qui serait dans l'incapacité de présenter ces documents. Telle est la raison pour laquelle nous vous demanderons de présenter ces documents lors de l'accueil des participants et que nous ne pourrions, naturellement, accepter aucune dérogation.

Les participants paieront individuellement les boissons autre que celles comprises dans les repas.

A..... le Signature